

La Cour des Comptes vient de rendre [son rapport annuel](#).

Et évalue certaines conséquences de la loi sur la transition énergétique.

Déjà, dans son [rapport du 25 juillet 2013](#): la Cour stigmatisait ainsi la politique de développement des énergies renouvelables :

*« Alors qu'il engage la collectivité sur des sujets financièrement très lourds, l'État s'est insuffisamment organisé pour disposer des données de base indispensables à la conduite de la politique en faveur des énergies renouvelables. En effet, l'État ne dispose que d'informations lacunaires et dispersées sur les coûts de production. »* (p63)

*« La faiblesse d'expertise de l'État se retrouve également dans sa capacité à connaître l'impact socio-économique des décisions prises. Cela peut le conduire à lancer des projets très coûteux pour la collectivité ou les consommateurs sans que les bénéfices attendus ne se produisent. »*

Dans son rapport d'aujourd'hui concernant la [maintenance des centrales nucléaires](#), on peut constater l'absence de chemin parcouru depuis!

*« Aucune évaluation n'a encore été réalisée, ni par l'État, ni par EDF, sur les conséquences économiques potentielles de l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. »*

Concernant le plafonnement de la puissance installée, dont cette loi implique la fermeture de 2 réacteurs parallèlement à l'ouverture de l'EPR, la Cour considère que *« le montant des dépenses pour les deux réacteurs, dont la fermeture est évoquée plus haut, peut être estimé à 3,44 Md€. »*

Et que *« Le plafonnement de puissance fait également supporter à l'État le risque de devoir indemniser le préjudice subi par EDF »*

Mais ce rapport met surtout en évidence 2 problématiques majeures : celle de la maintenance des réacteurs et celle, induite, sur la sécurité d'approvisionnement.

*« D'autre part, la décision d'arrêt des réacteurs aurait pour conséquence de réduire le montant des investissements nécessaires à leur maintenance, sans pour autant mettre fin à toutes les dépenses de ce type en raison du délai nécessaire à la fermeture effective des réacteurs et, notamment, des charges liées aux obligations de sûreté qu'EDF doit continuer d'assurer. Le poids des investissements de maintenance pourrait ainsi être diminué jusqu'à 1,5 Md€ annuels<sup>90</sup>.*

*Le patrimoine d'EDF serait également réduit de la valeur des actifs de production fermés et la perte de valeur pourrait être évaluée entre 1,7 Md€ et 2 Md€ annuels.*

*Enfin, les estimations de la Cour ne tiennent pas compte des effets des fermetures potentielles des réacteurs sur le coût de l'énergie et donc sur l'emploi et la croissance, ni des éventuelles compensations que EDF pourrait obtenir de l'État et dont le montant ne peut être encore évalué. En outre, l'entreprise pourrait être amenée à indemniser les industriels avec lesquels elle a signé des contrats d'allocation de production électrique en contrepartie du règlement de leurs quotes-parts dans les coûts de construction, d'exploitation et de démantèlement de tranches nucléaires »*

Et préconise, *« en raison des difficultés attendues en matière de recrutement et de formation, intensifier la mobilisation des acteurs de la filière, publics et privés, visant à combler les pénuries de compétences identifiées dans la perspective du « Grand Carénage ».*

Parmi les réponses ayant permis d'élaborer ce rapport signalons celle d'EDF qui mentionne que *« La filière nucléaire est l'une des seules filières du Conseil national de l'industrie à ne pas avoir reçu, à ce jour, de financement de l'État, contrairement aux filières aéronautique, navale ou automobile. »*

Et une absence de réponse qui pose question !

**"Destinataires n'ayant pas répondu : Ministre des finances et des comptes publics et secrétaire d'État chargé du budget  
Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique"**

Le risque induit sur la sécurité d'approvisionnement venant de l'observation que :

*« l'ampleur des conséquences financières du plafonnement de puissance serait inférieure à celle de la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production, dans la mesure où 17 à 20 réacteurs pourraient être arrêtés ».*

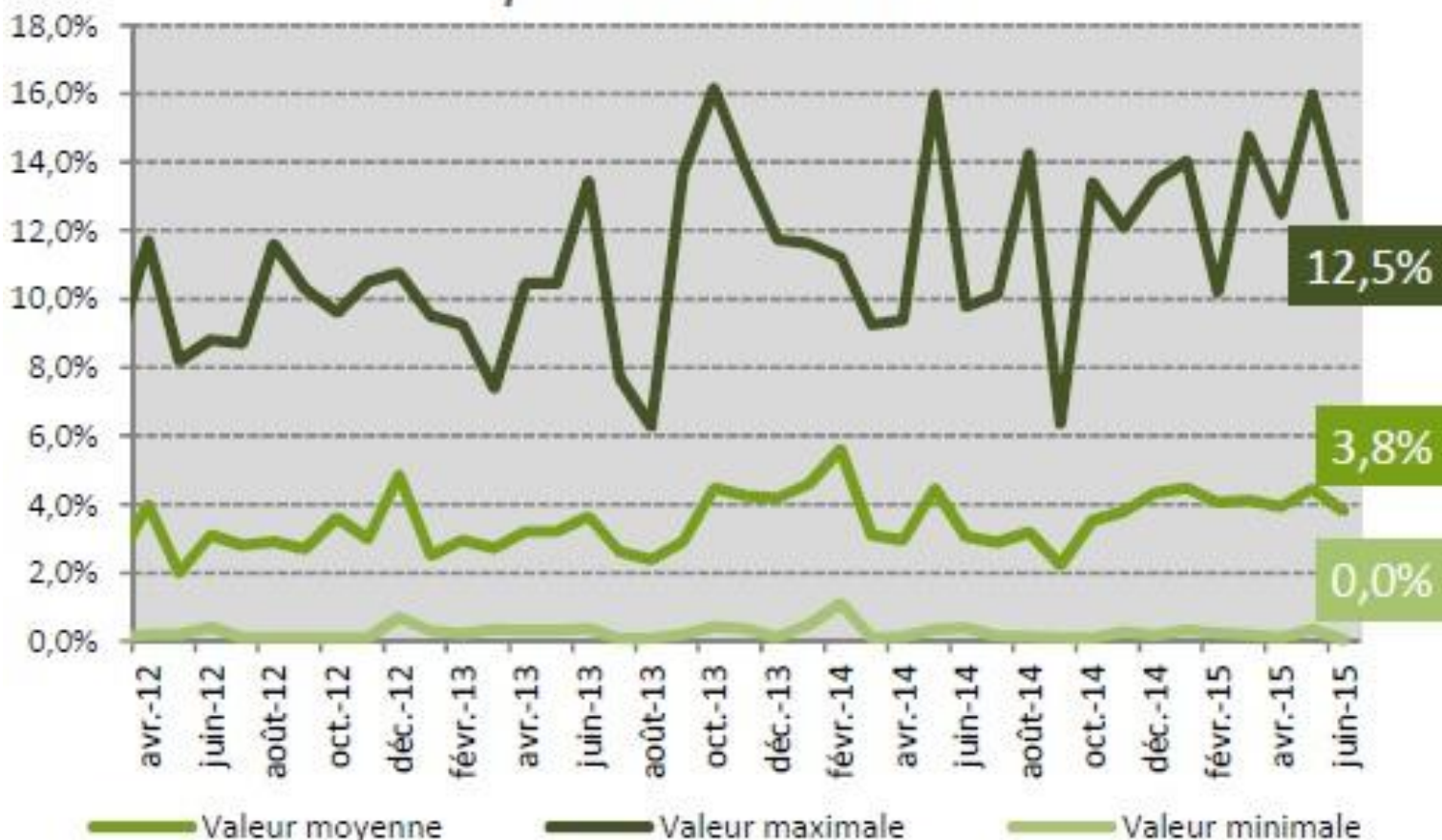
En effet, par delà les conséquences financières évoqués, EDF, bien que détenu à 84% par l'Etat, n'a pas vocation à se comporter en vache à lait attendant paisiblement l'heure de la traite, en l'occurrence la responsabilité d'entretenir des centrales prêtes à démarrer lorsque le vent tombe et le soleil se couche.

Or, si l'Etat a oublié d'envisager les conséquences financières de sa loi TE, a-t-il même entrevu celles de la fermeture, pour cause économique, de 20 réacteurs nucléaires sur la sécurité de notre approvisionnement ?

**Un chiffre, en effet, ne doit jamais être perdu de vue, celui du taux de couverture garantie des énergies intermittentes.**

**Qu'on le veuille ou non, celui-ci est de 0%**

*Taux de couverture de la consommation par la production éolienne*

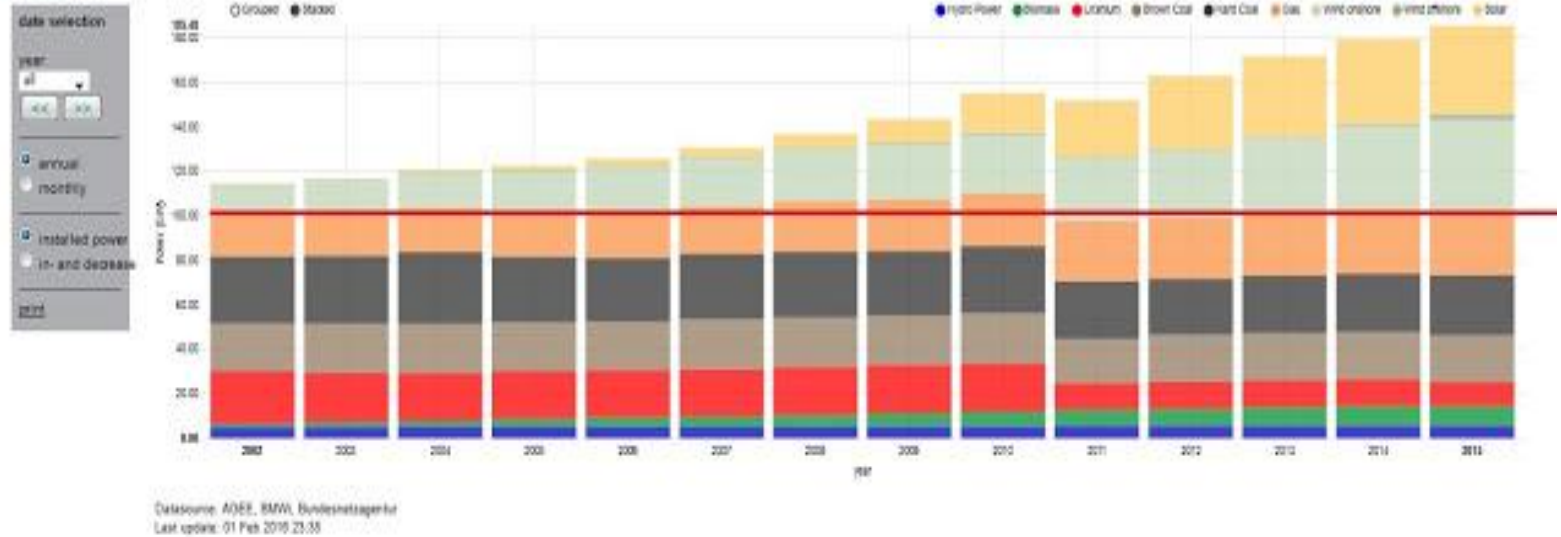


Les apôtres de l'Energiewende allemande font semblant de ne pas voir que pour une consommation équivalente à celle de 2002, l'Allemagne n'a toujours pas réussi à remplacer le moindre MW de puissance pilotable installée. Le graphique ci-dessous indique en effet, sous le trait rouge, les puissances pilotables : de haut en bas, charbon, lignite, nucléaire et biomasse, inchangées depuis 2002, pour une consommation strictement équivalente à celle des années 2000.

**Le développement de l'éolien au dessus du trait rouge et du P.V. tout en haut venant en plus.**  
**La stabilité de la puissance hydraulique en bleu tout en bas, qui n'est pas totalement pilotable permet de ne pas fausser cette comparaison.**

## Net installed electricity generation capacity in Germany

Usage tips



ous pouvons ainsi constater que la très légère baisse de puissance pilotable: "nucléaire, charbon, lignite, gaz" (-8.1GW) correspond, à moins d'1 GW près, à l'augmentation de la puissance pilotable biomasse (+7.2GW) pour une puissance totale de 185 GW.

Nous n'insisterons d'ailleurs pas sur le caractère écologiquement douteux de cette substitution, à la lumière du [scandale écologique](#) lié à la transformation de centrales à charbon en centrales labellisées « biomasse », ni sur le fait que ce genre de « projet vert » peut générer des droits à polluer supplémentaires, grâce aux mécanismes de mise en œuvre conjointe (MOC) du protocole de Kyoto.

C'est à la lumière de ces éléments qu'il faut analyser les « progrès » du parc allemand récemment publiés par le [Fraunhofer Institute](#).

Et comprendre que c'est la biomasse qui compense la faible réduction nucléaire charbon/lignite, gaz, le développement éolien allemand aura essentiellement participé à grossir ses exportations.

Avec 48 TWh de solde export en 2015, l'Allemagne vient en effet de battre son précédent record avec 14 TWh supplémentaires. (p 15)

**Les conséquences tout aussi graves de la « fuite en avant » qui oblige à se débarrasser, toujours plus loin, d'une production aléatoire toujours plus importante feront l'objet d'un article spécifique concernant les centaines de milliards d'euros prévus dont les principales conséquences seront de déstabiliser le réseau européen et de supprimer toute indépendance énergétique nationale.**

Mais si l'Etat ne semble même pas avoir envisagé le coût financier de sa loi sur la transition énergétique, sait-t-il au moins par quoi seront remplacés les réacteurs nucléaires condamnés économiquement à un arrêt forcé qui pourrait être d'autant plus imminent qu'il est lié à leur sécurité?

Au minimum, sait il qui devra assumer la compétence et les coûts liés à leur mise en conformité si cet arrêt anticipé devait leur être refusé ?